



Bulletin d'Info n°38

Le 29 Janvier 2020

Compteurs Linky

Dans le cadre d'une campagne d'installation des compteurs Linky vous avez pu recevoir à votre domicile un courrier vous informant à ce sujet.

La loi française ne prévoit pas de refus pour l'installation de ces compteurs Linky. Toutefois, si le compteur se situe à l'intérieur de votre domicile, vous pouvez refuser l'entrée du technicien. En revanche si le compteur se situe à l'extérieur de l'habitation, le refus sera plus difficile à justifier. Dans tous les cas, si vous souhaitez refuser vous pouvez le faire par courrier à remettre lors de la prochaine permanence d'Enedis à venir sur la commune.

A ce jour, l'installation du compteur est gratuite et se fait uniquement par la **société « Sogetrel »** partenaire Linky. Toute autre entreprise se présentant pour le compteur Linky ou demandant de payer l'installation représente une **potentielle fraude**.

Afin de vous informer et de répondre à vos questions sur les fonctionnalités et les possibilités offertes par ces nouveaux compteurs, Enedis va tenir une permanence le **vendredi 31 Janvier de 14 heures à 17 heures** et le **lundi 3 Février de 9 heures à 12 heures** et de **15 heures à 20 heures** à la salle du conseil de la mairie.

Travaux RD 18 pour la Fibre

Les travaux pour la fibre sur la RD18 devraient commencer le **10 Février**, ils sont prévus pour **7 jours**. Nous sommes dans l'attente de l'arrêté du Conseil Départemental afin de connaître l'ampleur de ces travaux, à savoir risque de circulation alternée voir de fermeture temporaire avec déviation sur la portion Baixas-Calce.